

Bienvenue aux ONG de développement !

Si votre ONG dispose d'emplois salariés, ce site est pour vous.

Vous y trouverez des informations sur les lois et conventions collectives de travail (CCT) à appliquer en tant qu'employeur du non-marchand, sur l'actualité sectorielle, ou encore sur des opportunités de financement en matière d'emploi et de formation.

Bonne visite !

Actualités

A présent, vous pouvez consulter le cadastre de l'emploi 2008 des membres de la FEONG ici

Le cadastre de l'emploi 2008 de la FEONG reprend une série d'informations sur le nombre de travailleurs, l'âge de ceux-ci, le proportion hommes/femmes, etc. Les données récoltées ne représentent pas l'ensemble du secteur ONG mais seulement les membres de la FEONG. Jetez-y un oeil.

Indexation des salaires en octobre 2010!

Les salaires de vos travailleurs augmenteront de 2% au mois d'octobre 2010. Le Bureau Fédéral du Plan prévoit une autre indexation au mois de septembre 2011...mais rien n'est certain.

Mise à jour du modèle de règlement de travail et son mode d'emploi : disponible sur demande!

Ce document a fait l'objet d'une mise à jour en septembre 2010 afin de tenir compte des modifications législatives intervenues depuis lors, comme l'indexation de montants ou la modification d'une CCT.

Une longue collaboration a permis de finaliser la création d'un modèle de règlement de travail propre à notre secteur socio-culturel. Un mode d'emploi très complet vous permet d'obtenir les explications nécessaires pour quasi chaque article. Ces documents sont une source précieuse pour créer votre règlement de travail ou le mettre à jour. La FEONG reste à votre disposition pour répondre à vos questions!

Le modèle et le mode d'emploi du règlement de travail sont accessibles sur demande : feong@acodev.be

Remboursement des déplacements en véhicule privé

Depuis le 1er janvier 2010, le montant maximum des frais de mission à rembourser par kilomètre a diminué à 0,3096 euros. Ce montant reste valable jusqu'au 30 juin 2010. Au 1er

juillet 2010, il est indexé à 0,3178 euros. Pour plus d'informations sur ces frais, veuillez consulter la bibliothèque de AàZ à la lettre D : Déplacement professionnel en voiture.

Pour les ONG francophones de la sous-commission paritaire 329.02, le montant minimum des frais de mission à rembourser par kilomètre est de 0,3096 euros depuis le 1er juillet 2009 : CCT du 30 mars 2009.

Maribel fiscal

Le Maribel fiscal vient s'ajouter au Maribel social! Au début 2009, le gouvernement a décidé de créer un système maribel supplémentaire par le biais de la fiscalité, d'où son nom : Maribel fiscal. Cette innovation était prévue dans le dernier accord interprofessionnel (AIPÉ 2009-2010) afin de réaliser une nouvelle réduction du coût du travail. Celle-ci consiste en une dispense de versement d'une partie du précompte professionnel de l'employeur. Cette dispense est passée de 0,25% à 0,50% au 1er juin 2009 et passera à 1% au 1er janvier 2010. Les moyens générés ainsi seront versés par l'administration fiscale à l'ONSS qui les reversera aux Fonds Maribel afin d'amplifier leur capacité de création d'emplois supplémentaires. En pratique, 80% devrait être utilisé pour la création d'emploi et 20% pour l'augmentation du plafond.